

Rapport annuel 2020

Prix et Qualité du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets

1. Compétences et périmètre du service
2. Organisation et moyens :
 - Les collectes et les équipements gérés par l'Agglo
 - Le PLPDMA
 - Organisation des prestations et des moyens internes
3. Faits marquants 2020
4. Tonnages collectés, valorisés et traités
5. Les coûts et financement du service

Délimitation de la compétence de l'Agglo:

- Organiser la collecte et le traitement des déchets ménagers sur les 27 communes – obligation
- Collecte facultative des déchets assimilés des professionnels (DIB-DAC) hors déchets dangereux /sujétions techniques particulières
- Collecte des déchets ménagers des 2 hameaux de Lajoux (convention avec le SICTOM du Haut Jura)

Règlements internes (arrêtés du Président de l'Agglo) :

- Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés du Pays de Gex (arrêté du 8/01/2019)
- Règlement intérieur des déchèteries intercommunales du Pays de Gex (arrêté du 20/11/2017)
- Règlement de facturation de la redevance incitative du Pays de Gex (arrêté du 8/01/2019)

** À noter que le Maire conserve un rôle via son pouvoir de police générale et de salubrité (L2212-2 CGCT) ou de son pouvoir de police spéciale* (L541-3 Code de l'environnement)*

2- Organisation et moyens

Les collectes mises en œuvre par l'Agglo

27 communes – 102 711 hab. DGF

- Collecte des ordures et des emballages ménagers, des déchets des administrations et des entreprises



- Livraison et maintenance des bacs et des conteneurs



- Gestion de 4 déchèteries + plateforme capricorne
- Service « allô encombrants »
- Collecte itinérante des DASRIS
- Fourniture de composteurs et lombricomposteurs



2-Organisation et moyens

Équipements mis en place et gérés par l'agglo

26 382 bacs

76%



8%



14%



2%



454 conteneurs OMR de proximité
 15 292 logements desservis



+ 89 conteneurs
 en 2020

69 Points verts en conteneurs
 (semi)enterrés installés Agglo



+ 19 points en
 2020

Impact certain de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services

- Fermeture des services (**déchèteries**) et arrêt des travaux (**chantiers**) au printemps : maintien uniquement de la collecte des OMR et du tri sélectif
- Nouvelle fermeture de l'accueil de la MUG en automne et fonctionnement en effectif réduit
- Adaptation nécessaire comme la mise en place de webinaires d'information sur le compostage et lombricompostage

Impact plus difficile à interpréter sur l'évolution des tonnages et demandes

- Forte demande en composteurs individuels
- Baisse plus ou moins forte sur la quasi-totalité des tonnages collectés



En 2020
un habitant du Pays de Gex a
produit en moyenne
590 kg de déchets

5-Les coûts et financement du service

Vision globale des dépenses, recettes et coût par habitant

		2018	2019	2020
Dépenses	Dépenses de fonctionnement	11 924 271€*	11 309 640 €**	12 247 769€
	Coût par habitant	123 €	113 €	119 €
	Coût par tonne	194 €	179 €	202 €
	Redevance Incitative	11 900 480 €	10 650 980 €	13 332 271 €
Recettes	Montant par habitant	126 €	106 €***	130 €
	Redevance déchèteries	283 339 €	123 702 €****	209 195 €

*Dépenses comprenant l'enquête et la distribution des badges du contrôle d'accès en déchèterie

**Arrêt progressif de la collecte du verre en porte à porte et paiements prestation déchèteries reportés sur 2020

***Derniers encaissements et phase contentieuse basculent sur l'exercice 2020

**** report de la facturation d'un semestre sur l'exercice 2020